

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Le public est informé que par arrêté municipal en date du 30 juin 2026, il est prescrit et organisé une **enquête publique relative à modification de droit commun n°1 du PLU de Sainte Anastasie sur Issole**.

La modification porte sur l'ouverture à l'urbanisation de la parcelle cadastrée OC 209 d'une superficie de 5252 m2 en vue du renforcement de l'hébergement touristique sur le secteur Jausseran/Vidaresse.

Cette procédure est soumise à évaluation environnementale.

Au terme de cette enquête publique, la modification du PLU n°1 est destinée à être approuvée par le Conseil Municipal.

L'enquête publique se déroulera en mairie de Sainte Anastasie sur Issole durant 33 jours consécutifs, du lundi 27 juillet 2026 au vendredi 28 août 2026 inclus.

Mme Marie-Chantal Nain a été désignée en qualité de commissaire enquêteur par Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Toulon.

Les pièces du dossier ainsi que le registre d'enquête, à feuillets non-mobiles, coté et paraphé par le Commissaire-Enquêteur, seront déposés en mairie de Sainte Anastasie sur Issole pendant toute la durée de l'enquête publique aux jours et heures habituels d'ouverture (du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00, le mercredi de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30).

Les informations et pièces relatives à l'enquête publique seront également disponibles en version dématérialisée sur le site internet suivant : www.sainte-anastasie-sur-issole.fr

Durant cette période, chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations, propositions et contre-propositions sur le registre déposé en mairie à cet effet ou par voie électronique à l'adresse suivante :
enquetepublique@sainte-anastasie-sur-issole.fr

Le public pourra également adresser ses observations écrites au Commissaire-Enquêteur à l'adresse suivante :

**Mme le Commissaire enquêteur,
En charge de l'enquête publique sur le projet de modification de droit commun n°1 du PLU
Mairie de Sainte Anastasie sur Issole
Hôtel de Ville
33, rue Notre Dame
83136 Sainte Anastasie sur Issole**

Le Commissaire Enquêteur recevra le public en mairie de Sainte Anastasie sur Issole aux jours et heures suivants :

- le lundi 27 juillet 2026 de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30 (début de l'enquête)**
- le mardi 04 août 2026 de 13h30 à 16h30**
- le mercredi 12 août 2026 de 9h00 à 12h00**
- le jeudi 20 août 2026 de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30**
- le vendredi 28 août 2026 de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30 (fin de l'enquête)**

A l'expiration du délai de l'enquête, le registre sera clos et signé par le commissaire enquêteur qui disposera d'un délai d'un mois pour transmettre au maire de la commune de Sainte Anastasie sur Issole le dossier avec son rapport et ses conclusions motivées. Le public pourra consulter ce rapport et ces conclusions à la mairie de Sainte Anastasie sur Issole aux jours et heures habituels d'ouverture pendant une durée d'un an à compter de sa réception par la commune.

Le Maire,
Frédéric Toussaint